

Stéphane BAVOIS

Alexandre BEAUDEAU

Cyril DESCHELLETTE

Esméralda GONZALEZ

Victoria HARVOIRE

Sylvaine MOUTON

Julien PATANCHON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**Association pour le Développement Local et l'Emploi
« A.D.E.L.E »**

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Avenue Robert Schuman
BT Emploi n° 23 – Terres Neuves
33130 - BEGLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

Association pour le Développement Local et l'Emploi

« A.DE.L.E »

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Avenue Robert Schuman – BT Emploi n° 23 - Terres Neuves – 33130 BEGLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association A.DE.LE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques et charges tel que décrit au paragraphe « Provisions » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 21 septembre 2026.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL

Représenté par Esméralda GONZALEZ

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	10 938	8 421	2 517	2 366
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	11 091	8 421	2 669	2 518
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	366 942		366 942	303 561
Charges constatées d'avance	5 685		5 685	4 155
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	807		807	5 433
Total Actif circulant (III)	373 434		373 434	313 149
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	384 525	8 421	376 104	315 668

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	52 897	36 760
Excédent ou déficit de l'exercice	26 212	16 137
Situation nette (sous-total)	79 110	52 897
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	79 110	52 897
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	50 722	81 254
Provisions pour charges	13 507	12 647
Total des provisions (III)	64 229	93 901
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	58 681	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 562	22 789
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	37 474	26 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 399	37 997
Produits constatés d'avance	84 650	81 457
Total des dettes (IV)	232 765	168 869
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	376 104	315 668

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	19 827	17 833
<i>Ventes de biens</i>	334	
<i>Ventes de prestations services</i>	19 493	17 833
Produits de tiers financeurs	494 152	452 350
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	482 449	442 257
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>	11 703	10 093
Repr. / amort., dépréc. et prov.	30 532	30 704
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés		7 580
Autres produits	1	
Total des produits d'exploitation (I)	544 512	508 467
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	154 943	135 171
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 261	3 802
Salaires	258 381	257 082
Cotisations sociales	95 710	100 415
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	941	241
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	941	241
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>		
Dotations aux provisions	860	10 871
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	1 747	34
Total des charges d'exploitation (II)	515 843	507 615
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 669	852
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	11	14
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers	3	3
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	14	17
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 471	229
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	2 471	229
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 457	-211
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	26 212	640

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		15 581
Total des charges exceptionnelles (VI)		84
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		15 497
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	544 526	524 065
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	518 314	507 928
EXCEDENT OU DEFICIT	26 212	16 137
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	43 800	24 062
Bénévolat		
TOTAL	43 800	24 062
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	43 800	24 062
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	43 800	24 062

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.DE.L.E PLIE DES GRAVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 376 104 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 26 212 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association se fixe pour objet la mise en œuvre d'actions de Développement Local concourant au développement et au maintien de l'emploi sur le territoire de la commune de Bègles et de toute autre commune ou groupement de communes du Sud-Ouest de l'agglomération de Bordeaux, ayant signé une convention de mandat.

Pour l'atteinte de ses objectifs, l'association s'appuie sur tous les services des communes ou groupement de communes ayant signé une convention de mandat.

Elle peut mobiliser pour son fonctionnement tous les dispositifs communaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens concourant aux co-financements des actions à mettre en œuvre.

Elle peut initier et conduire la mise en place d'actions pilotes, de projets innovants et expérimentaux en matière d'insertion par l'économie, de formation et de développement local.

Elle bénéficie de locaux mis à disposition gratuitement par la ville de Bègles au Forum des Services.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes sont présentés conformément au Règlement ANC n°2022-06, modifiant le Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, et au Règlement ANC n°2023-03, modifiant le Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de réglementation comptable

Le changement de réglementation comptable à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 impose l'application du règlement

Règles et méthodes comptables

n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

La première application du Règlement n° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 correspond à un changement de réglementation et donc à un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, qui s'impose à l'association.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du résultat de l'exercice clos le 31-12-2025

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	602			602
- Matériel de transport	1 949			1 949
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 295	1 092		8 387
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 846	1 092		10 938
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	153			153
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	153			153
TOTAL	9 999	1 092		11 091

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 ans		602			602
- Matériel de transport	4 ans		1 949			1 949
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans		4 930	941		5 870
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			7 480	941		8 421
TOTAL			7 480	941		8 421

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 372 627 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	366 942	366 942	
Charges constatées d'avance	5 685	5 685	
Total	372 627	372 627	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	8 682
Total	8 682

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		16 137		16 137	
Report à Nouveau	36 760		16 137		52 897
Excédent ou déficit de l'exercice	16 137	-16 137	26 212		26 212
Situation nette	52 897		42 349	16 137	79 110
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	52 897		42 349	16 137	79 110

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	12 647	860			13 507
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	81 254		30 532		50 722
Total	93 901	860	30 532		64 229
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		860	30 532		
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISION POUR INDEMNITE DE RETRAITE :

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié à : 67 ans
 Taux d'actualisation : 3.96 %
 Variation annuelle des salaires : 1,50 %
 Taux de charges sociales : 31 %
 Turn over : Moyen
 Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2019 - 2021
 Méthode de calcul suivant la convention collective des organismes de formation.

La dette provisionnée au bilan au 31/12/2025 s'élève à 13 507 €.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Excédent sur l'opération "Mobilisation des employeurs" en raison de l'application du forfait de 40 % pour déterminer les dépenses exigibles: cette opération se déroule sur 3 années (2015-2017) à l'issue desquelles le décompte définitif pourra être établi:

- 2015 : Excédent de 10 714 €
 - 2016 : Excédent de 12 054 €
 - 2017 : Excédent de 11 477 €

Montant : 34 245 €.

- Excédent sur l'opération "Coordination" en raison de l'application du forfait de 40 % pour déterminer les dépenses éligibles: cette opération se déroule sur 3 années (2015-2017) à l'issue desquelles le décompte définitif pourra être établi:

- 2016 : Excédent de 4 818 €
 - 2017 : Excédent de 2 555 €

Montant : 7 373 €.

- Risque d'écèlement identifié sur CSF Mobilisation 2022-2023 : Montant concerné : 9 103 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 232 765 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	58 681	58 681		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 562	19 562		
Dettes fiscales et sociales	37 474	37 474		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 399	32 399		
Produits constatés d'avance	84 650	84 650		
Total	232 765	232 765		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	4 999
PERSONNEL CONGES PROVI.	10 075
PERSON AUTRES CHARGES A PAYER	1 986
ORG. CH. SOCIALES / C. PAYES	3 929
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	766
ETAT CHARGES A PAYER	2 441
CHARGES A PAYER	4 881
Total	29 078

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 685		
Total	5 685		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	84 650		
Total	84 650		

Les produits constatés d'avance concernent des subventions portant sur des actions qui se déroulent sur plusieurs exercices.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 391	
TOTAL	6 391	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	160 121		175 000		147 328	482 449
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						482 449

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		6	6	6

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Au sein de l'association ADELE, les trois plus hauts dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature.

Contributions volontaires

L'association recense les contributions volontaires reçues.

La valorisation de ces éléments est fournie par l'entité contributrice.

Les contributions volontaires en nature 2025 concernent :

- la mise à disposition de locaux par la ville de Bègles pour 43,8 K€.

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Engagements à réaliser nvelles ressources	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A	B	C		D	A+ B-C+D	
Total							